

Organe de médiation bien-être des animaux

Le premier interlocuteur des professionnels suspectant des infractions relatives à la protection des animaux de rente



L'organe de médiation en faveur du bien-être des animaux a pour but d'identifier précocement les infractions relatives à la protection des animaux dans le domaine de l'élevage des animaux de rente, et d'introduire rapidement des mesures capables d'être mises en œuvre directement par le service compétent. La solution interne à la filière a pour objectif de contribuer à ce que les observations et les infractions soient signalées plus rapidement et puissent être résolues de manière plus personnalisée. Un traitement des animaux de rente exemplaire et responsable doit être mis au premier plan.

La vigilance des professionnels est la meilleure façon d'identifier précocement tout abus. Le signalement direct de situations relevant de la protection des animaux via l'organe de médiation protège non seulement l'animal, mais aussi la filière.

Objectifs

- Il peut être prouvé que les dispositions légales dans le domaine de la détention des animaux de rente sont observées. Une tolérance zéro s'applique aux «moutons noirs».
- Grâce à des mesures privées et étatiques, la détention des animaux de rente en Suisse est exemplaire et possède une certaine avance à l'échelle internationale. Il doit en rester ainsi.
- «La viande suisse jouit d'une grande estime et reconnaissance»: une autre contribution importante à la réalisation de la vision de la filière viande.

Déroulement



Suspicion

Un professionnel soupçonne ou constate une infraction aux directives relatives à la protection des animaux de rente mais il ne peut ou ne veut pas le signaler directement à la personne compétente pour motif de partialité. De plus, le professionnel ne veut pas signaler tout de suite son observation à l'autorité d'exécution ni déposer plainte.



Annonce

Une annonce peut être faite auprès de l'organe neutre de médiation en faveur du bien-être des animaux sur www.proviande.ch. Les coordonnées sont traitées avec une confidentialité absolue, et Proviande ne les transmet ni à la filière, ni à l'autorité d'exécution. Les annonces anonymes sont également possibles, mais elles rendent toute requête supplémentaire impossible.



Contrôle

L'exhaustivité et le contenu du signalement reçu sont contrôlés. Proviande détermine la compétence au sein de la filière selon les niveaux suivants et transmet le cas en conséquence afin qu'il soit traité:

Niveau	Instance responsable
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ● Propriétaires des programmes de labels et de marques ● Pour la volaille, la Fondation Aviforum
Transports	<ul style="list-style-type: none"> ● ASTAG et Syndicat suisse des marchands de bétail ● Pour la volaille, la Fondation Aviforum
Marchés publics surveillés de bétail de boucherie	Organisateurs de marchés
Abattoirs	Organe de médiation Viande du Forum suisse des consommateurs
<ul style="list-style-type: none"> ● Places de marché (p. ex. marchés des veaux) ● Zones de regroupement 	Si l'exploitant est connu et peut être attribué à une entreprise de commerce de bétail: Syndicat suisse des marchands de bétail Si l'exploitant est inconnu : ➔ Signalement aux autorités cantonales d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> ● Mises aux enchères ● Expositions ● Détenteurs d'animaux de compagnie ● Autres 	➔ Signalement aux autorités cantonales d'exécution



Élimination

Le traitement s'effectue par les instances susmentionnées de la filière, l'autorité d'exécution ne devant être sollicitée que lorsque cela est vraiment indiqué (p. ex. lacunes graves, cas de récidive, protagonistes refusant de coopérer, en-dehors du domaine de compétence de la filière).

Si nécessaire, des mesures pour remédier à la situation sont prises avec l'entreprise concernée, et leur mise en œuvre est contrôlée. Dans tous les cas, Proviande obtient un retour de la filière et décide si le cas peut être clôturé ou si des démarches ultérieures sont requises.

Le recours abusif à l'organe de médiation ne peut pas être exclu. La manière de traiter les fausses accusations ainsi que les informations et adresses d'organes de soutien sont réunies dans un document qui peut être téléchargé à l'adresse www.proviande.ch.

Contact

Werner Siegenthaler
Responsable Qualité et durabilité
Tél.: +41 31 309 41 37
Mail: mediation-bien-etre-animaux@proviande.ch